

IVRY
S/SEINE

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20250206-AR202502-01-AI
Date de télétransmission : 06/02/2025
Date de réception préfecture : 06/02/2025

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation de signature à certains agents municipaux

ABROGE et REMPLACE l'arrêté municipal du 17 janvier 2025

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-19, L.2122-30 et R.2122-8, relatifs aux délégations de signature accordées par le Maire à certains agents communaux,

vu le code des relations entre le public et l'administration notamment son article R.113-10,

vu l'arrêté municipal du 17 janvier 2025 portant délégation de signature à certains agents municipaux,

considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau de délégation de signature à certains agents municipaux, eu égard aux mouvements de personnel, et en conséquence d'abroger et remplacer l'arrêté municipal susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 : ABROGE l'arrêté municipal du 17 janvier 2025 portant délégation de signature à certains agents municipaux.

ARTICLE 2 : DONNE délégation de signature à certains agents communaux, conformément au tableau ci-dessous, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, pour :

- l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la délivrance des expéditions de ces registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, dans les conditions fixées par l'article R113-10 du code des relations entre le public et l'administration susvisé,
- la légalisation des signatures, dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales.

IVRY
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Agents	Fonction ou grade	EXTRAITS DES REGISTRES		Certification matérielle	Légalisation
		Délibérations	Arrêtés municipaux		
Direction générale					
Mme BOURDELET	DGS/DG	●	●	●	●
M. LORES	DGA/DGST	●	●	●	●
Mme MONTET	DGA/ DGA	●	●	●	●
Mme CENTONZE	DGA/DGA	●	●	●	●
M. BADIA	DGA/DGA	●	●	●	●
Directeurs (trices)					
M. PRESSET	Directeur/ Ingénieur principal	●	●	●	●
Mme TAUPIN DUPONT	Directrice/ Directeur territorial	●	●	●	●
Mme LEPRETRE	Directrice/ Attaché principal	●	●	●	●
Mme MAKOVEITCHOUX	Directrice/Attaché	●	●	●	●
Mme ZIANE	Directrice Attaché principal	●	●	●	●
M. CHEVALIER	Directeur Ingénieur principal	●	●	●	●
Mme REVOY	Directrice/ Attaché principal	●	●	●	●
Mme SLOCINSKI	Directrice/ Directeur	●	●	●	●
Mme MARTIAL LUIT	Directrice/ Attaché principal	●	●	●	●
M. DAUTY	Directeur Attaché principal	●	●	●	●
Mme MEDALEL	Directrice/Attaché	●	●	●	●
M. SOLAGNE	Directeur/Attaché	●	●	●	●
Mme MOLY	Directrice Ingénieur en chef	●	●	●	●
M. BANNIER	Directeur Ingénieur principal	●	●	●	●

IVRY
 S/ SEINE

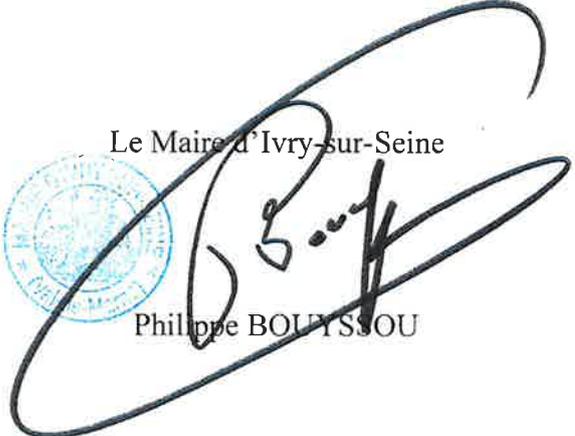
Service Conseil et Contentieux					
M. HOUDART	Responsable de service/Attaché principal	●	●	●	●
M. KECHI	Juriste/Attaché	●	●	●	●
M. BA	Juriste/Attaché	●	●	●	●
Mme DERFOUFI	Juriste/Attaché	●	●	●	●
Direction du développement urbain					
Mme PAITRY	Responsable de service Attaché principal	●	●	●	●
M. BAURE	Responsable de service Directeur	●	●	●	●
Direction des espaces publics					
Mme LEBERTHON	Responsable de service Ingénieur principal	●	●	●	●
Service des Marchés Publics					
M. FILIPPINI	Responsable de service Attaché principal	●	●	●	●
Mme JEAN	Gestionnaire administrative/ Adjoint administratif principal	●	●	●	●
Direction des Ressources Humaines					
Mme GATABIN	Responsable de service Attaché principal	●	●	●	●
Mme DENONAIN	Responsable de service Attaché principal	●	●	●	●
Mme PETIT	Responsable de service Attaché principal	●	●	●	●

ARTICLE 3 : PRECISE que les présentes délégations sont liées à l'exercice effectif des fonctions auxquelles elles se rattachent, qu'elles subsisteront tant qu'elles ne seront pas abrogées ou rapportées, et qu'elles prendront fin en tout état de cause à l'expiration du mandat en cours.

ARTICLE 4 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :
- au Préfet du Val-de-Marne,
- aux intéressé(e)s pour notification.

FAIT EN MAIRIE LE **6 FEV. 2025**

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE **6 FEV. 2025**
RECU EN PREFECTURE
LE **6 FEV. 2025**
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE **6 FEV. 2025**

Le Maire d'Ivry-sur-Seine

Philippe BOUYSSOU

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication et/ou de la notification du présent arrêté.